



**DEMANDE D'ANNULATION
DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Pour prétendre à un remboursement, la demande d'annulation doit être déposée avant le 30 septembre de l'année en cours.

UFR, Institut

Diplôme ou année d'étude visée par la demande

N° Etudiant Civilité Madame Monsieur

Nom (Patronymique)

Nom d'usage

Prénom

E-mail@.....

Je sollicite par la présente demande :

L'annulation de mon inscription administrative motivée dans le cadre prévu à cet effet et accompagnée des pièces justificatives (certificats de scolarité d'inscription, si vous vous inscrivez dans une autre université ou établissements supérieurs), RIB OU RIP, carte étudiant.

ATTENTION ! L'annulation d'inscription ne donne pas lieu au remboursement du montant des droits d'inscription déjà acquittés par l'étudiant (sauf cas très exceptionnel). Si la demande de remboursement est acceptée, les frais de gestion (23€) restent acquis à l'Université.

Pièces à fournir obligatoirement

- Cartes multi-services Izly
- Certificat de scolarité

MOTIVATION DE LA DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION :

Fait à Le

Signature obligatoire

--